

## ECONOMIE

### «TOUCHE PAS À MA RENTE!»

9 février 2010 - PIERRE MAYORAZ

**VOTATION DU 7 MARS Les tenants du oui à la baisse du taux de conversion retournent l'argument des opposants. C'est refuser les 6,4% qui léserait les rentiers.**



«Nous devons agir aujourd'hui pour assurer demain.» Le conseiller aux Etats et président de l'Union valaisanne des arts et métiers Jean-René Fournier pose d'emblée le problème. Si les bénéficiaires de la LPP, loi sur la prévoyance professionnelle, veulent des rentes garanties à l'avenir, ils doivent voter oui à la baisse du taux de conversion de 6,8 à 6,4% le 7 mars prochain. En accord avec les milieux économiques valaisans, le PDC et le PLR, le conseiller aux Etats fonde son argumentaire avant tout sur la sécurité des rentes: «Deux éléments fondamentaux entrent en ligne de compte, l'espérance de vie et le rendement moyen des placements. Les

statistiques montrent que la première croît au rythme d'environ une année supplémentaire tous les trois ans. Cette heureuse nouvelle a cependant pour corollaire qu'avec le même capital accumulé, il faudra verser des rentes plus longtemps. De plus, la LPP assure au survivant d'un couple 60% de la rente et cela se produit six fois sur dix, particulièrement pour les veuves âgées en moyenne de cinq ans de moins que leur époux et dont l'espérance de vie compte six ans de plus. Il faut bien financer aussi ces onze années de rentes. Autre paramètre, le rendement des capitaux économisés. Si, de 1985, date de l'instauration de la LPP, jusqu'en 2000, selon l'indice de la banque Pictet, celui-ci s'est élevé à 5,6% de moyenne par année, pendant la dernière décennie, il a chuté à 2,7%. En dix ans, la situation a donc changé et nous devons nous adapter à cette nouvelle donne.»

### Les effets de l'inflation

L'inflation influence les rendements et, surtout, le pouvoir d'achat, notamment des rentiers. Ainsi, pendant les années qui comptaient 3 à 4% d'inflation, les caisses de pension pouvaient générer des revenus au-delà des 5%. Cela a permis le versement de rentes plus élevées en francs mais pas nécessairement en pouvoir d'achat. «Assurer 5,6% avec de l'inflation ne cause pas de grandes difficultés alors qu'arriver à 4,3% avec le renchérissement actuel s'avère compliqué. Et, ces 4,3%, c'est le rendement qu'il faut avoir pour servir des rentes à 6,4%. Demander plus aux gestionnaires, c'est les forcer à prendre des risques inconsidérés en bourse, des risques inadmissibles avec les économies de toute une vie de travail. Pour éviter le casino des placements spéculatifs, le taux de conversion doit impérativement être revu à la baisse», martèle Jean-René Fournier.

### Un trou à combler

Actuellement, il manque 600 millions de francs par année dans les caisses pour financer les rentes en cours. Ce sont les actifs qui bouchent le trou. Jean-René Fournier: «Les opposants prétendent que la baisse du taux de conversion constitue un pillage des rentes. C'est faux. En cas de oui le 7 mars, les retraités actuels ne subiraient aucune baisse. En revanche, en maintenant un taux que les capitaux économisés ne peuvent servir, nous mettrions tout le système en péril et les futurs retraités verraient leur situation se dégrader gravement. Ne prenons pas le risque de

démanteler une assurance qui a quasi éradiqué le pauvreté chez nous. Gardons l'équilibre entre nos trois piliers, celui qui redistribue, l'AVS, celui qui se fonde sur le rendement de l'épargne obligatoire, la LPP, et celui qui fait appel à la responsabilité individuelle, l'épargne personnelle ou troisième pilier. Les actifs ne pourront pas longtemps combler le manque de cotisations des rentiers. Alors, ces derniers pourront vraiment se plaindre du pillage de leurs rentes.»